

Hugau Gestion  
60 Rue Saint Lazare  
75009 PARIS

Paris le 14 Avril 2022

**Objet : ERRATUM**

**La réouverture des souscriptions/rachats est reportée suite à un problème administratif lié à l'obtention du code LEI. La date fixée de réouverture des souscriptions/rachats sera le 22 Avril 2022.**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « Hugau Moneterme » (Code ISIN Part (I) : FR0013267663 et Code ISIN part (R) : FR0013267689) dont la société de gestion est Hugau Gestion et nous vous en remercions.

Nous vous informons que la société Hugau Gestion a décidé de procéder à la scission du FCP Hugau Moneterme en deux FCP de manière à cantonner à titre préventif les obligations Gazprom détenues dans son portefeuille d'actifs et qui arrivent à l'échéance le 19 juillet prochain. Cette opération exceptionnelle est liée à l'incertitude autour de la valorisation de 2 titres obligataires émis par la filiale luxembourgeoise Gaz Capital de la société russe Gazprom. Pour préserver l'intérêt des porteurs de parts, Hugau Gestion a décidé de scinder le fonds existant, en séparant les actifs valorisables (transférés dans un nouveau fonds, identique) des actifs non valorisables (restant dans le fonds d'origine qui devient alors un fonds side-pocket). Cette opération est désignée sous le nom de procédure de cantonnement par la réglementation.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le détail de cette opération :

**Quels changements vont intervenir sur votre OPCVM Hugau Moneterme**

Le fonds Hugau Moneterme est porteur de deux titres obligataires émis par la filiale luxembourgeoise Gaz Capital de la société russe Gazprom, ISIN CH0374882816 échéance 19/07/2022 en CHF et XS0805570354 échéance 19/07/2022 en USD (les obligations). Ces titres représentaient le 23 février 2022, 2,80% du fonds et à la date de rédaction de la présente environ 4,55% du fonds. L'invasion de l'Ukraine par l'armée Russe le 24 février dernier a provoqué la mise en œuvre de sanctions occidentales sévères touchant l'ensemble du système bancaire Russe et conduisant à une difficulté de négociation des titres Russes ou de leurs filiales. Ces sanctions sont susceptibles d'évolutions, notamment en ce qui concerne les importations européennes de gaz Russe. Dès lors, la valorisation des obligations s'avère aléatoire. La clientèle d'Hugau Gestion

composée essentiellement d'institutionnels et d'entreprises dont beaucoup ne souhaitent plus détenir une quelconque exposition à la Russie a déclenché un mouvement de rachats importants sur le fonds Hugau Moneterme, rendant difficile le respect des contraintes réglementaires applicables aux fonds monétaires. Les actifs sous gestion du fonds sont passés de 1,3Md€ avant la guerre à 750M€ à la date de la présente.

Face à cette situation exceptionnelle de période de guerre et ce afin de protéger l'intérêt de l'ensemble des porteurs, la société Hugau Gestion a décidé de procéder à cette opération de cantonnement qui conduira à conserver les seules obligations (GAZ CAPITAL, ISIN CH0374882816 échéance 19/07/2022 en CHF et XS0805570354 échéance 19/07/2022 en USD) dans le fonds de cantonnement qui sera mis en liquidation jusqu'à leur remboursement prévu à l'échéance le 19 juillet 2022 et de transférer les autres actifs dans un nouveau fonds qui reprendra les mêmes caractéristiques que votre fonds.

Cette décision a été mise en œuvre à compter du Vendredi 1<sup>er</sup> avril. Les souscriptions rachats ont été temporairement suspendues sur l'OPC Hugau Moneterme à compter de cette date, le temps de l'opération de scission du fonds en lien avec notre dépositaire.

A l'issue de cette procédure, les opérations de souscriptions/rachats sur le fonds contenant les obligations GAZPROM isolées seront impossibles, en revanche, à partir du 22 Avril 2022, les opérations de souscriptions/rachats seront de nouveaux possibles sur le nouveau fonds avec la reprise de la VL et le même code ISIN que le fonds d'origine.

Un dispositif de plafonnement des rachats dit « gates » pourra être mis en œuvre par le fonds créé permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du FCP si nécessaire sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excéderont un niveau de 5% de l'actif net (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu).

#### Calendrier des opérations

Suspension du fonds Hugau Moneterme : 1<sup>er</sup> avril 2022

Réouverture des opérations de souscriptions/rachats sur le fonds : 22 Avril 2022

#### **Informations importantes** *(pour le fonds Hugau Moneterme*

*Le processus suivra les conditions prévues par l'article L.214-24-41 du Code Monétaire et Financier)*

S'agissant de votre FCP Hugau Moneterme et afin de nous permettre de vous restituer également une liquidité partielle et préserver l'égalité des porteurs de parts, la société de gestion, Hugau Gestion a décidé de procéder au cantonnement d'une partie des actifs du FCP soit deux titres obligataires émis par la filiale luxembourgeoise Gaz Capital de la société russe Gazprom afin de séparer les actifs « liquides » ou « valorisés », de ceux des instruments « illiquides » ou « non valorisés » gérés de manière extinctive, de la manière suivante :

- l'ensemble des actifs liquides ou valorisés sera transféré à un nouvel FCP répliquant la même stratégie d'investissement et les mêmes caractéristiques financières et juridiques et s'appuyant sur les mêmes acteurs que votre FCP Hugau Moneterme. Ce fonds sera dénommé également Hugau Moneterme et conservera le même code ISIN pour ses deux parts ainsi que son historique de performance. Il conservera la même catégorie monétaire (MMF VNAV STANDARD) et respectera les mêmes objectifs et contraintes d'investissements, durée de placement, frais de fonctionnement. Sa commercialisation pourra se poursuivre aux mêmes conditions.

- une fois que ce transfert des actifs « liquides » aura été réalisé au bénéfice du fonds Hugau Moneterme, préalablement agréé en qualité de FCP par l'AMF, le fonds actuel Hugau Moneterme, renommé Hugau Moneterme SP (« SP » signifiant « side-pocket »), ne détiendra plus que les titres russes et sera mis en liquidation et géré de façon extinctive en attendant leur remboursement prévu à l'échéance du 19 juillet, conformément à la réglementation en vigueur. Les sommes éventuellement perçues lors de la cession des titres russes pourront être remboursées aux porteurs sous forme de distributions provisoires sur décision de la société de gestion.

Cette procédure de cantonnement des deux titres obligataires émis par la filiale luxembourgeoise Gaz Capital de la société russe Gazprom dans le fonds Hugau Moneterme SP (Side-pocket) sera mise en œuvre dans les conditions prévues par l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier.

Ces différentes étapes (i) de suspension des demandes de souscription et rachat, (ii) de création d'un nouveau fonds identique au fonds d'origine, (iii) de liquidation des instruments « illiquides » et (iv) de continuation de la gestion des actifs « liquides » nous apparaissent comme essentielles et nécessaires pour assurer la préservation des intérêts et l'égalité de traitement des porteurs de parts.

Cette décision a été mise en œuvre à compter du vendredi 1er avril.

La création du fonds Hugau Moneterme et la mise en liquidation du fonds renommé Hugau Moneterme SP ont fait l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers en date du 12 avril 2022.

Pour une part détenue du fonds d'origine Hugau Moneterme, les porteurs se verront remettre 1 part du fonds « Hugau Moneterme SP » et une part du nouveau fonds Hugau Moneterme.

D'ici la fin de la liquidation du fonds Hugau Moneterme SP que nous espérons intervenir en juillet prochain à raison du remboursement des obligations, la cession des parts à un tiers sera possible.

La société de gestion s'efforcera, afin de donner de la visibilité à ses investisseurs, de publier une valeur liquidative estimative hebdomadaire, chaque vendredi, à l'exception des jours fériés. Dans cette hypothèse, la valeur liquidative estimative sera calculée le jour ouvré de Bourse précédant le jour férié. Une valeur liquidative estimative supplémentaire est également calculée le dernier jour de Bourse ouvré de chaque mois. Le portefeuille sera valorisé selon les meilleures informations disponibles et sera purement indicatif. Cette valorisation ne donnera pas lieu à souscription/rachat.

**Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?**

Cette opération entrera en vigueur le 22/04/2022.

**Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

Il n'y aura pas d'augmentation de frais.

La société de gestion ne percevra aucune rémunération au titre de la gestion du fonds Hugau Moneterme SP; par ailleurs, les frais de fonctionnement du fonds à savoir la rémunération du dépositaire, du commissaire aux comptes et du valorisateur seront intégralement pris en charge par la société de gestion et ne seront pas imputés sur la valeur liquidative du fonds.

- **Modification du profil de rendement /Risque : Non**
- **Augmentation du profil de risque : Non**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif**



Il n'y aura pas d'évolution du profil de risque entre l'ancien et le nouveau fonds.

Les porteurs seront néanmoins investis dans le fonds Hugau Moneterme SP dont les actifs seront investis dans les 2 titres obligataires émis par la filiale luxembourgeoise Gaz Capital de la société russe Gazprom

**Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?**

Cette opération n'aura aucun impact fiscal lors de la scission. La valeur de revient de vos parts sera répartie entre les deux fonds conformément à l'article 38, ter du CGI introduit dans la loi de finance de 2022.

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds**

Pour une part détenue du fonds d'origine Hugau Moneterme, les porteurs se verront remettre 1 part du fonds « Hugau Moneterme SP » et une part du fonds Hugau Moneterme.

Une fois les titres détenus dans Hugau Moneterme SP remboursés (échéance 19/07/22), Le fonds Hugau Moneterme SP sera dissout et les porteurs remboursés.

	Avant <i>Hugau Moneterme</i>	Après <i>Hugau Moneterme</i>	Après <i>Hugau Moneterme SP</i>
<b>Acteurs intervenant sur le fonds /la SICAV</b>			
Société de gestion*	Hugau Gestion	Hugau Gestion	Hugau Gestion
Dépositaire*	CIC	CIC	CIC
Garant*	Aucun	Aucun	Aucun
Prime broker*	Aucun	Aucun	Aucun
CAC	Deloitte	Deloitte	Deloitte
Délégataire de la gestion financière	Aucune	Aucune	Aucune
Délégataire de la gestion administrative et comptable	Credit Mutuel AM	Credit Mutuel AM	Credit Mutuel AM
Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions - rachats	CIC	CIC	CIC
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>			
Forme juridique*	OPCVM	OPCVM	OPCVM
Classification (optionnel)	MMF VNAV STANDARD	MMF VNAV STANDARD	MMF VNAV STANDARD
<b>Modalités de souscriptions/Rachats</b>			
Fréquence VL	Quotidienne	Quotidienne	Hebdomadaire
Plafonnement des rachats*	Non	Plafonnement à hauteur de 5%	Aucun rachat possible
Fermeture. réouverture des souscriptions	NA	Le fonds Hugau Moneterme est rouvert aux souscriptions/rachats	Le fonds Hugau Moneterme SP est fermé aux souscriptions/rachats.
<b>Informations pratiques</b>			
Dénomination	Hugau Moneterme	Hugau Moneterme	Hugau Moneterme SP
ISIN	Part (I) : FR0013267663	Part (I) : FR0013267663	Part (I) : FR0014009QD5
	Part (R) : FR0013267689	Part (R) : FR0013267689	Part (R) : FR0014009QC7

\* L'opération de création du nouveau fond Hugau Moneterme a été agréée en date du 12/04/2022 »

#### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Hugau Gestion rappelle l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur ainsi que le prospectus. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la société [www.hugau-gestion.com](http://www.hugau-gestion.com) ainsi que sur simple demande auprès de la société.

Hugau Gestion  
60 Rue Saint Lazare  
75009 Paris

Hugau Gestion se tient à disposition de ses investisseurs pour répondre à toute demande éventuelle.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments respectueux.

Hugau Gestion